



Luxembourg, le 21 juillet 2005

**Circulaire aux médecins :  
Foyer d'infections à Hantavirus type Puumala au Luxembourg**

Depuis mars 2005, 11 cas d'infections virales à Hantavirus séro-type Puumala ont été notifiés au Luxembourg. 9 cas sont des résidents du Luxembourg, 2 cas résident à l'étranger (Belgique et France). Dans ces pays aussi, des foyers épidémiques ont été signalés depuis mars 2005 à proximité du Luxembourg.

Tous les cas notifiés au Luxembourg se situent dans la région : Mersch - Ettelbrück - -Beaufort - Bollendorf-Pont - Weilerbaach.

L'âge moyen des cas est de 38 ans.

Une enquête préliminaire a révélé les facteurs de risque suivants:

- Proximité forêt
- Travail au sol
- Travaux de nettoyages

**Caractérisation de la maladie**

L'infection à Hantavirus de type Puumala est une maladie de gravité variable, moins grave néanmoins que celle provoquée par les hantavirus présents en Amérique ou en Asie.

En général, l'évolution est bénigne et la létalité est inférieure à 1 %. La maladie peut néanmoins, dans certains cas, entraîner des problèmes rénaux suffisamment sérieux pour conduire à l'hospitalisation des personnes atteintes.

L'infection se caractérise par un syndrome grippal, accompagné de douleurs musculaires, fièvre, troubles de l'accommodation visuelle transitoires, thrombopénie et d'une atteinte rénale, pouvant entraîner une insuffisance rénale d'évolution le plus souvent favorable.

Durée d'incubation moyenne : de 15 jours (une semaine à deux mois).

Réservoir du virus (Hanta Puumala) : un rongeur sylvatique, le campagnol roussâtre.

Le virus peut être isolé dans la salive, les urines et les excréments de l'animal. L'homme se contamine généralement en inhalant des poussières contaminées par les excréta des animaux infectés. Il n'existe pas de transmission interhumaine.

**Facteurs de risque**

Les facteurs de risque sont liés au mode de contamination par inhalation:

- exercice d'une profession ou d'activités de loisirs dans le secteur forestier, agricole ou du bâtiment, travail du bois en forêt,
- travaux de terrassement,
- travaux de nettoyages de locaux inhabités (granges, hangars, maisons de week-end, etc.).

**Test de laboratoire**

Le test sérologique de détection du virus est réalisé au Laboratoire National de Santé. (S'adresser au Dr F. Schneider 491191 -1 )

**Notification obligatoire par le médecin**

Depuis 2004 les infections virales de type Hanta sont à notification obligatoire au Luxembourg. Ainsi, chaque cas de maladie est à signaler auprès de la division de l'inspection sanitaire qui se charge des enquêtes épidémiologiques à réaliser.

**Informations supplémentaires**

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez contacter la division de l'inspection sanitaire au téléphone 478 5658 ou consulter le site web du ministère de la santé [www.ms.etat.lu/](http://www.ms.etat.lu/)